

Permanences des adjoints

Mairie déléguée de Saint-Germain-sur-Sarthe

Les permanences auront lieu de 10h à 12h aux dates suivantes :

Samedi 25 avril

Samedi 23 mai

Samedi 13 et 27 juin

Samedi 12 et 26 septembre

Samedi 10 et 24 octobre

Samedi 14 et 28 novembre

Samedi 12 décembre

La mairie de Fresnay-sur-Sarthe reste ouverte tous les samedis matin
sauf lors des vacances scolaires.

Aucune démarche administrative (état-civil, dossier d'urbanisme...)
ne pourra être réalisée sur place en l'absence du personnel
administratif.

